

Image not found or type unknown



Litige entre deux assurances

Par **leschevin**, le **12/04/2008** à **18:57**

le 10 mars dernier avec la tempête mon antenne de toit est tombée et c'est cassée. j'ai signalé le dégât à mon assurance habitation. celle-ci me répond que c'est à l'assurance de mon propriétaire de régler ce litige. finalement aucune des deux ne veut me dédommager ! que dois-je faire ? merci de me répondre. salutations

Par **jeetendra**, le **14/04/2008** à **12:26**

bonjour, c'est à votre assureur de vous indemniser pour l'antenne cassée par la tempête puis ensuite de se retourner contre l'assureur du propriétaire de l'immeuble, demandez à votre assureur de se prononcer clairement et qu'à défaut vous saisissez le juge afin qu'il soit condamné à vous indemniser, courage, cordialement